

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit international des espaces (4DR2181)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

DISTEFANO Giovanni, Professeur ordinaire.

Contenu

La réglementation internationale des espaces terrestres et maritimes – c'est-à-dire l'appréhension de l'espace par le Droit et les différents régimes juridiques que ce dernier a conçus à cet effet – constituera l'objet de ce cours. Dans le cadre de celui-ci seront également étudiés les conflits territoriaux : le territoire en tant qu'objet de convoitises aussi bien entre Etats qu'entre les autres sujets de l'ordre juridique international (peuples, mouvements de libération nationale, mouvements insurrectionnels). De même, seront passés en revue les différents aspects qui composent le droit international relatif au territoire et aux controverses territoriales ainsi qu'à leur règlement : acquisition et perte de la souveraineté territoriale, usage de la force dans l'établissement des titres territoriaux (annexion, conquête), droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (et sécessions), normes de ius cogens et titres territoriaux. La faune étatique étant kaléidoscopique dans ses manifestations, seront également étudiées certaines catégories particulières d'Etats : les Etats de facto, les Etats-fantômes, les « drowning States », les « failed States ». Le rôle du juge dans le règlement des conflits territoriaux et l'arsenal des techniques et outils que le droit international des espaces lui met à disposition à cette fin, fera l'objet de discussion. Enfin, une partie conséquente de ce cours sera consacrée au droit de la mer en matière de délimitation des espaces maritimes, en filigrane de l'étude de cas de jurisprudence internationale.

Forme de l'évaluation

examen oral de 15 minutes sans préparation préalable (le/la candidat-e devant jouer les rôles d'un-e juriste d'un ministère, d'un-e internationaliste ou d'un-e assistant-e d'un juge de la Cour internationale de Justice).

Documentation

La lecture de la jurisprudence internationale et d'ouvrages doctrinaux pertinents est requise en complément nécessaire à l'enseignement et en vue de la préparation à l'examen. Des références bibliographiques seront fournies en début de semestre.

Forme de l'enseignement

Ex cathedra avec un accent particulier sur la participation active des étudiant-e-s qui doivent préparer la séance à travers des lectures obligatoires ; discussion des questions internationales qui relèvent du domaine du cours ; une partie substantielle du cours est consacrée à l'examen des crises, affaires et différends territoriaux.